

Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007

Préavis N° 2006/47

Lausanne, le 14 septembre 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'administration communale durant l'exercice 2007.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux d'entretien et d'extensions courants accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments et sites techniques;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

3. Situation au 31 août 2006 du crédit accordé par le Conseil communal pour les extensions ordinaires 2006

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Extension des sites et des installations	360'000.--	250'000.--
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	87'000.--	100'000.--
Extension du réseau téléphonique interne	76'000.--	120'000.--
Remplacement d'équipements	74'000.--	20'000.--
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	153'000.--	140'000.--
Déploiement réseau sans fil dans les salles de conférence	90'000.--	
Prestations de tiers	60'000.--	28'000.--
Total	900'000.--	660'000.--

À la date du 31 août 2006, les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- remplacement de la seconde moitié des alimentations secourues de première génération;
- mesures des câbles cuivre d'Eauservice et raccordement des 3 premiers sites
- raccordement par fibres optiques de 21 sites dont 8 carrefours principalement dans les secteurs Milan – Cour et Chauderon – Borde.
- raccordement informatique et téléphonique de 7 sites;
- intégration au réseau téléphonique interne de 5 sites;
- poursuite de la migration des sites utilisateurs vers la nouvelle architecture du réseau, ~60% réalisé à ce jour;
- réaménagement du câblage des locaux du SOI.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- installation et mise en service d'un système centralisé de gestion des bornes réseau sans-fil.
- définition et mise en place d'un site pilote interne et d'un site externe équipés de réseau sans-fil
- poursuite du raccordement des sites utilisateurs à la nouvelle architecture;
- poursuite des liaisons fibre optique Chauderon – Borde – Pierre de Plan, Bellerive – Ouchy – Bellefontaine, Chauderon – Valency – Boisy en y intégrant le sites adjacents;
- installation d'un nouveau câble fo entre l'hôtel de police et Pierre de Plan pour compléter la liaison depuis Bellefontaine ;
- raccordement du collège de la Blécherette, des stations de pompage Ouchy et Bellerive, des réservoirs de Bellevaux, Sauvabelin, Haut Vallon et Valency, de 6 carrefours.

4. Économies escomptées

Le réseau RECOLTE s'étend et se consolide constamment, ses performances et sa stabilité permettent d'y connecter les équipements informatiques et téléphoniques de l'administration, les équipements domotiques et de surveillance, la télégestion et la télé-relève des services techniques ainsi que tout équipement supportant le protocole IP. La construction de réseaux parallèles et la maintenance de plusieurs infrastructures de télécommunication sont ainsi évitées. Ceci diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de coûts de maintenance. Lors des déménagements de services de l'administration, la connexion des téléphones IP s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. L'extension des raccordements de sites secondaires au 315 xx xx élimine les coûts des communications "internes". La disponibilité d'équipements sans fil, fiables, performants et sécurisés permettra dans un premier temps d'éviter la réalisation de câblage coûteux particulièrement dans les petits sites en location et d'apporter la mobilité dans les salles de conférence.

5. Extensions ordinaires 2007

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;

- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie, des infrastructures de gestion du trafic et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

Les principales réalisations planifiées sont:

- suite du raccordement des sites techniques d'Eauservice, d'Assainissement et des carrefours.
- déploiement de réseau sans fil dans les APEMS et les salles de conférences;

La Municipalité sollicite de votre conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	240'000.—
Intégration de nouveaux sites au réseau informatique et téléphonique interne	290'000.—
Sécurisation du réseau	250'000.—
Remplacement d'équipements	70'000.—
Prestations de tiers	<u>50'000.—</u>
Total	<u>900'000.—</u>

Un montant de 900'000 francs figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2007.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

Vu le préavis n° 2006/47 de la Municipalité, du 14 septembre 2006;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes No 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche